

Arrêté N° MA-ART-2023-066

OBJET : Arrêté de circulation pour réparation sur réseau télécom, Le Plessis-Grimoult, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du 27 mars au 11 avril 2023.

LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

VU les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article R.644-2 du Code Pénal ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande d'arrêté de circulation présentée par l'entreprise **TELEC SERVICES SARL** représentée par M GUERIN Arnaud, domiciliée 553 route de Saint-Jean, MELAMARE, pour réparation sur réseau télécom, route de Rouge Douit / route du Mont Pincon, Le Plessis-Grimoult, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 27 mars jusqu'au 11 avril 2023 ;

ARRÊTE

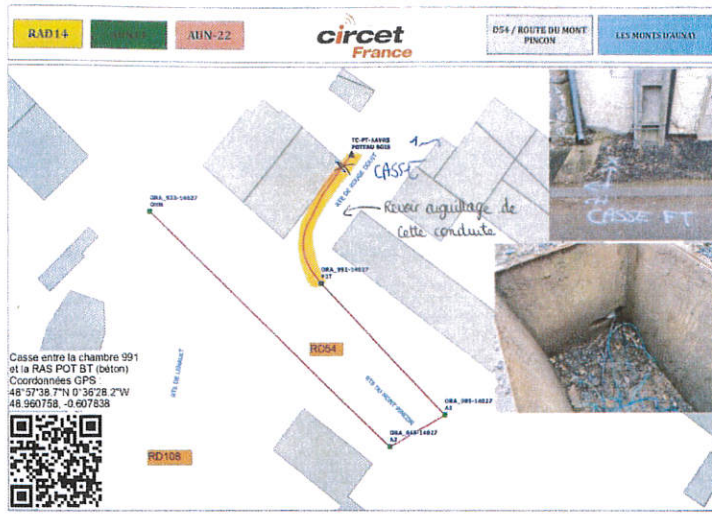
ARTICLE 1 - Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise **TELEC SERVICES SARL** est autorisée à empiéter sur la chaussée.
La circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit.

ARTICLE 2 - L'entreprise **TELEC SERVICES SARL** est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
–Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
–Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS)
–Le responsable des Services Techniques,
–Le service voirie de Pré-Bocage,
–Le Chef du Centre de Secours de Les Monts d'Aunay,
–Le service valorisation, collecte et recyclables,
–Les voyages de l'Odon,
–L'entreprise **TELEC SERVICES SARL**,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

